

Télé locales : fin de la course à la production

MÉDIAS Une réforme du mode de financement

- ▶ Les subventions varieront moins en fonction du nombre d'heures produites.
- ▶ Elles évolueront dans une fourchette comprise entre 1 et 2,5 %.

Une nouvelle réforme du mode de financement des télévisions locales devrait être présentée le 12 octobre prochain par le ministre des Médias Jean-Claude Marcourt (PS) devant le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Le projet a déjà reçu un avis positif de l'Inspection des finances et le soutien des 12 télévisions locales. Objectif? Stabiliser les montants que reçoivent chaque année celles-ci afin de leur offrir plus de prédictibilité dans leur gestion financière.

Le système actuel fait varier une partie de la subvention en fonction de critères liés à l'emploi, à la population de la zone de couverture mais aussi et surtout au nombre d'heures d'émission produites. Plus une télé locale produit, plus sa subvention augmente. L'enveloppe budgétaire globale - 6 millions d'euros - étant fermée, celles qui gagnent font perdre de l'argent aux autres. Ce système a instauré une concurrence malsaine entre télévisions avec une course à la production propre parfois vide de sens.

Le nouveau système conserve

une composante variable liée à la production mais atténue les disparités entre télévisions et joue la carte de la solidarité. Plus aucune chaîne ne verra sa dotation diminuer. Au contraire. Une augmentation de 1 % est garantie chaque année. Par contre, les subventions ne pourront plus augmenter au-delà de 2,5 %. Le ministre des Médias va par ailleurs également débloquer 200.000 euros pour 2017 en vue d'aider les télévisions locales à numériser leurs archives. Cela se fera via la Sonuma, la filiale spécialisée de la RTBF.

La réforme du financement était nécessaire pour créer un climat de confiance entre les télévisions locales, permettant enfin à celles-ci de collaborer entre elles en vue de générer des synergies. Un souhait que le monde politique émet depuis de nombreuses années mais qui est toujours resté lettre morte. « *Quand on a créé ce gouvernement, les télé locales se regardaient en chien de faïence, se souvient Jean-Claude Marcourt. Il fallait absolument sortir de cette situation. Je leur ai laissé un délai pour venir avec des propositions de mutualisation mais j'ai constaté l'année dernière qu'on n'avancait pas, ce qui m'a contraint à geler 300.000 euros provenant du fonds de compensation (NDLR: fonds mis en place pour aider les télé locales dont les conventions avec les câbles ont pris fin)* ».

Après beaucoup de tensions, les télévisions locales ont finalement réussi à se mettre autour de la table. Elles ont présenté en juin

dernier un livre blanc comptant 7 chapitres. Ce mercredi, les télévisions ont rencontré le ministre des Médias pour faire le point sur les avancées. Les premières initiatives fleurissent. TV Lux, RTC Liège, Télévesdre et TV Com ont groupé leurs commandes de nouvelles caméras pour obtenir de meilleurs prix. BX1 a offert de l'accompagnement financier à Tele MB suite à ses graves problèmes de trésorerie. Leur back-office financier a depuis été mutualisé...

D'autres projets vont suivre. Les télévisions locales veulent notamment être beaucoup plus attractives qu'aujourd'hui vis-à-vis des annonceurs nationaux. Elles ont désigné une nouvelle régie publicitaire (Transfer) qui commercialisera leurs espaces auprès des grandes marques (à l'exception de BX1 qui reste en régie chez RMB). Elles devraient aussi accéder à l'audimétrie (CIM) ce qui leur permettra de communiquer au marché publicitaire les mesures d'audience dont il a besoin. Pour avoir plus de visibilité vis-à-vis de ce marché, les onze télévisions wallonnes vont aussi adopter une identité visuelle et une signature commune.

Le ministre Marcourt se dit satisfait « *de voir les choses se mettre en œuvre même si elles ne sont pas encore abouties. On est dans un processus collaboratif* ». Rien ne vaut un petit encouragement financier : il a décidé de débloquer les 300.000 euros gelés en 2015. ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

200.000 euros vont être débloqués pour la numérisation des archives des télévisions locales